

Le Journal officiel publie un rapport de M. le ministre de l'intérieur qui constate les améliorations qui ont été introduites, pendant l'année 1869, dans le service des chemins vicinaux. M. Chevandier de Valdrôme annonce, à la fin de ce document, que le projet de comptabilité de règlement de ce service, uniforme pour tous les départements, qu'il avait chargé une commission de lui préparer, a donné d'excellents résultats partout où il a été expérimenté, ce qui l'engage à généraliser son admission.

Des avis officiels de Washington font craindre un soulèvement général des Indiens, le long de la ligne ferrée du Pacifique.

On lit dans le *Moniteur Universel* : « Nous avions pensé que l'Empire fondé sur le suffrage n'avait à redouter de comparaisons ni avec la monarchie du droit divin, ni avec la monarchie du cens électoral. »

« Nous avions pensé que le drapeau Marengon, d'Austerlitz et de Wagram ne perdrait ni son éclat ni son prestige, parce que des princes en qui se personnifient les souvenirs de Bouvines et de Fontenoy, de Jemmapes et d'Anvers viendraient vivre comme Français au milieu de Français. »

« Nous avions pensé qu'à Napoléon III qui, proscrit, avait protesté contre l'exil, il appartenait, souverain trois fois acclamé par le pays, de payer l'exil de nos loix. »

« Pouvaient réduire les princes d'Orléans au rôle de simples citoyens, la chambre leur a maintenu hier le titre de prétendants; l'avenir, seul, dira s'ils le bien fait, ou si des intérêts mémes qu'elle entendait servir. »

EDMOND DUVAL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du *Journal de Roubaix*.

Paris, Mardi 5 Juillet.

Au commencement de la séance, M. Cochery en son nom et au nom de cinq membres du centre gauche a déposé une demande d'interpellation « sur la candidature éventuelle d'un prince de la famille royale de Prusse au trône d'Espagne. » L'interpellation viendra à l'ordre du jour lors de la discussion du budget des affaires étrangères, c'est à dire vraisemblablement lundi prochain, car le ministre des affaires étrangères figure le 2^e dans l'ordre des départements ministériels.

A la chambre on n'est pas sans inquiétude sur la tournure que peut prendre cette affaire: c'est un mauvais tour que M. de Bismark veut jouer à la France, dit-on; c'est une provocation qu'il lui adresse. La France voudrait s'appuyer sur les races latines, l'Espagne et l'Italie et sur l'Autriche: M. de Bismark a déjà fait de l'Italie une alliée très suspecte de la France qu'il tient que par son armée de Rome; il veut lui rendre hostile l'Espagne, après avoir réduit l'Autriche à l'impuissance. D'un autre côté, on prétend que le maréchal Prim a fait des ouvertures à Berlin uniquement pour masquer sa véritable manœuvre; il sait que sous un Kohenzollern, il ne resterait pas longtemps ministre tandis que si le Prince desasturies est proclamé roi, il peut pendant plusieurs années exercer le pouvoir en qualité de régent, et c'est ce but qu'il viserait.

De quelque côté que soit la vérité, le bruit d'une intrigue entre le gouvernement Espagnol et la Prusse préoccupe assez vivement nos députés. On avait conseillé à M. Cochery de faire signer son interpellation par quelques membres du centre droit et de la droite, afin d'intéresser directement à la question les divers groupes de la chambre; il ne l'a pas fait, et peut-être a-t-il eu tort.

La discussion du budget continue. Hier, après le grand discours de M. Lator de Moulin, la tribune a été occupée par M. Barthélemy St-Hilaire; aujourd'hui c'est le marquis de Piennes, un ancien chambellan qui est venu faire la

critique de l'organisation de notre administration.

Le ministre des finances lui a répondu: Communiquez-nous vos idées de réformes; nous les étudierons et nous ferons notre possible pour les appliquer; et M. Glais-Bizoin a répliqué: « Legouvernement a le droit d'initiative; qu'il agisse, nous l'aiderons. »

La discussion du budget a été un moment interrompue par M. Peyrusse qui a demandé à interpellier le Gouvernement sur les mesures à prendre pour arrêter les ravages qu'exerce sur la vigne le *colesptera vastatrix*.

Une certaine hilarité accueille cette intervention du terrible coléoptère dans la discussion du budget. Puis M. Calley Saint-Paul monte à la tribune pour faire son grand discours annuel.

On dit que l'affaire de la ville de Paris et celle des 17 millions du Crédit foncier susciteront une orageuse discussion.

La pétition concernant les biens de la famille d'Orléans ne viendra en discussion qu'à la session prochaine.

La Commission instituée pour préparer la réforme du Code d'instruction criminelle poursuit activement ses travaux; elle tient régulièrement deux séances par semaine, le lundi et le mardi. Les procès-verbaux ne se sont pas publiés. La Commission n'aura guère finis ses travaux avant la fin de l'année, et c'est seulement dans le cours de la prochaine session que la Chambre pourra s'occuper de cette importante révision de notre Code.

L'Empereur a fait hier à pied une promenade de deux lieues dans le parc de Meudon: il est tout à fait rétabli.

Le prince Napoléon partira samedi pour un grand voyage dans la mer du Nord; il doit doubler le cap Nord, et si les glaces le permettent, aller jusqu'à Spitzberg. Il doit être de retour pour le 10 août. M. Renan l'accompagnera.

M. Bancel est tout à fait remis de sa dernière maladie; il a écrit à ses amis qu'il compte assister aux dernières séances de la Chambre.

M. de Gramont a eu aujourd'hui une conférence avec les ambassadeurs d'Angleterre et d'Autriche. On parle de soir de déclarations très énergiques de notre ministre.

CH. CAHOT.

BOURSE DU 5 JUILLET

Nous avons assisté à une bourse déplorable: le 3/4 a baissé de 50 c. et ne ferme qu'à 72,17 1/2; l'Italien est tombé à 59,30, la veille du détachement du coupon; les chemins français et étrangers sont entraînés par la chute de nos fonds. La bourse s'est émue de l'affaire Hispano-Prussienne que les baissiers exploitent en prédisant la guerre avant six mois. On parle d'un déficit de 2 millions laissé par le sieur D... banquier qui a pris la fuite.

CELLIER.

Commission d'enquête parlementaire sur le régime économique.

Compte rendu in extenso de la déposition des industriels de Roubaix et Tourcoing

SUITE.

Aucune industrie n'a aussi gravement été atteinte par le traité de commerce que l'industrie des dissus mélangés. On nous a souvent objecté que l'industrie française n'était pas seule à souffrir, et que l'Angleterre n'était pas plus heureuse que la France. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de rechercher les causes des souffrances de l'industrie anglaise, mais en ce qui nous concerne, nous pouvons affirmer que si depuis trois ans les importations anglaises n'avaient pris une importance aussi considérable, si nos tissages avaient pu conserver la production de la moitié seulement de ce qui a été introduit par l'Angleterre; au lieu de végéter et de souffrir, toutes nos industries du tis-

sage, de la filature, de la teinture et des apprêts auraient prospéré, et nous n'aurions pas à vous exposer aujourd'hui le triste tableau de nos souffrances et de notre détresse.

C'est avec une entière confiance que nous remettons notre sort entre vos mains; nous avons la conviction que vous reconnaîtrez que nous n'avons rien exagéré, et qu'il importe d'apporter au plus tôt un remède au mal dont nous souffrons depuis trop longtemps.

M. LE PRÉSIDENT. Il reste encore un assez grand nombre de déposants à entendre. Nous ne pouvons pas les entendre tous aujourd'hui.

M. BRAME. Il y a M. Jonglez qui représente les intérêts de Tourcoing, en ce qui concerne les tissus mélangés et qui n'en a que pour dix minutes.

M. LE PRÉSIDENT. Alors M. Delattre s'en tient à ce qu'il a dit.

M. DELATTRE. Oui, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il y a encore d'autres déposants inscrits.

M. JONGLEZ. Ces messieurs entendent se rallier à mes conclusions.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole, mais nous ne pouvons entendre personne après vous, aujourd'hui.

M. JONGLEZ. Comme M. Delfosse vous l'a dit, Roubaix et Tourcoing sont deux villes à proximité l'une de l'autre, éloignées seulement de quelques kilomètres. On pourrait dire que ce sont deux compagnes de travail, car elles confondent non-seulement leurs territoires, mais encore leurs intérêts et leurs industries.

Si Roubaix a souffert cruellement des dispositions du traité de commerce, Tourcoing a ressenti les mêmes souffrances.

En effet, Tourcoing achète sur tous les marchés de Londres, de Liverpool, de Marseille, du Havre, des laines brutes, et les fait peigner pour les revendre aux fabricants de Roubaix. Tourcoing file à façon. Il existe aussi quelques établissements d'apprêt qui travaillent pour Roubaix. Les nombreuses filatures de coton filent les chaînes qui doivent servir à Roubaix.

Si Tourcoing est moins connu, il est aussi important par sa population, qui s'élève à 40,000 âmes, et il a une grande importance industrielle.

A Tourcoing comme à Roubaix, lorsque le traité de commerce a changé les conditions de l'ancienne fabrication des tissus mélangés, son activité s'est portée sur l'article fin, sur le mérinos. Nos négociants, qui ne trouvaient plus dans leur clientèle ordinaire, celle de Roubaix, une alimentation suffisante allèrent acheter les laines d'Australie à Londres, des laines de la Plata à Anvers, au Havre, à Bordeaux, pour les faire peigner et en grande partie les exporter, en Allemagne surtout. C'était une compensation très-heureuse, et si la laine fine, par sa grande abondance et son bas prix, avait réellement remplacé les articles communs, nous aurions dû nous consoler. Mais il n'en est rien; l'article commun se consomme toujours. Nous pouvions donc avoir la prétention de conserver, à côté de l'industrie nouvelle, l'article primitif qui était le tissu mélangé, et nous y étions d'autant mieux fondés qu'ainsi que vous l'a démontré M. Delfosse, il y a eu pour l'année 1869, une importation de tissus mélangés qu'on peut évaluer à 60 millions.

Nous avons donc le droit d'espérer d'avoir deux éléments de prospérité au lieu d'un, d'autant plus que notre ancien article comporte la grande fabrication tout autant et même plus que le mérinos, et proportionnellement, contient plus de salaire et de main-d'œuvre.

Mais la compensation a-t-elle été suffisante? Je ne le pense pas, et je me propose de vous le démontrer. J'ai relevé, dans les états de douane, à l'importation et à l'exportation, pour l'année 1869, tous les articles qui concernent notre genre d'industrie, et j'ai fait cette comparaison au point de vue du travail, du salaire, de la main-d'œuvre, qui doit être le seul intéressant pour nous autres industriels.

J'ai comparé le travail indigène, exporté au travail étranger qui vient faire échec à notre travail.

En laines peignées d'abord, et en laines fines surtout pour lesquelles notre principal marché est l'Allemagne, je trouve que nous exportons 2,622,000 kilogrammes.

La façon de peignage, comme le disait M. Delfosse, est en moyenne de 1 franc.

Soit 2,622,000 fr. en chiffres ronds 2 millions et demi de travail exporté.

En laines filées, nous exportons 3,000,000

de kilogrammes à 2 fr. de main-d'œuvre, pour peignage, filature, un peu de teinture et de retordage, soit 6 millions. En tissus mérinos, la France exporte 28 millions. Part de Roubaix, 14.

M. DELFOSSE. C'est trop!

M. JONGLEZ. C'est trop, soit! mon raisonnement n'en sera que plus fort. Dont moitié main-d'œuvre, 7 millions. Récapitulons:

Laines peignées... 2 millions 1/2
Laines filées... 6 —
Tissus mérinos... 7 —

En tout... 15 millions 1/2

Voyons le travail étranger qui vient peser sur le nôtre:

Laines filées, 1,350,000 kil., à 2 fr., 2,700,000.

Les 60 millions tissus mélangés dont nous avons parlé tout à l'heure, qui contiennent 2/3 de main-d'œuvre, soit 40 millions, dont on peut affecter les 3/4 à Roubaix, soit 30 millions.

Nous pouvons donc dire que nous avons trouvé une compensation heureuse de 15 millions de travail indigène, exporté à l'étranger, mais il n'y en a pas moins 32 millions de travail étranger qui vient peser sur le nôtre.

Pour les conclusions, nous nous associons à celles de Roubaix, et je crois pouvoir dire que Roubaix ne mérite certainement pas les reproches d'inhabileté ni de mauvaise fabrication qu'on lui fait quelquefois.

Il n'est pas inhabile, puisqu'il a conquis une place brillante dans un article qui n'était pas le sien.

Quant à sa fabrication, on lui a remis la position si difficile, on a resserré tellement son prix de revient, qu'il est obligé de faire des prodiges de bon marché.

Sa protection contre Bradford est de 6 à 7 0/0, et Bradford fabrique à meilleur marché que lui dans la proportion de 25 0/0, au moins.

Je crois que l'on fait erreur en disant qu'on ne progresse pas quand on gagne de l'argent, qu'on se repose sur ses lauriers. Un métier rémunérateur seul permet de tenir l'outilage à la hauteur du progrès.

Je vais terminer ma déposition en vous présentant quelques observations au sujet d'une industrie spéciale. Je vous demande donc encore quelques minutes de votre bienveillante attention.

Je veux parler de la filature de laine cardée.

La filature de laine cardée avait grandi en même temps que la fabrication des moutons, article commun, consommé en France par les campagnes, et peu susceptible d'exportation. L'abondance de la laine fine, qui date de dix ans, mais qui est arrivée presque subitement, a produit pour cette industrie spéciale le même phénomène que partout ailleurs; la laine fine est venue supplanter dans une certaine mesure la laine commune. On fait bien le même genre d'articles, mais avec des fils plus fins.

Or, ce n'est pas Reims ni Elbeuf, c'est Verviers qui est venu nous remplacer, et qui nous a enlevé d'une manière complète notre clientèle.

Pouvions-nous monter des établissements nouveaux? Mais loin d'avoir une protection contre les rivaux qui avaient vingt-cinq ans d'avance et tous les avantages qui vous ont été signalés, main-d'œuvre, houille, transports moins chers, charges de toute sorte moins lourdes, nous allons essayer de vous démontrer que ce sont plutôt les Verviezois qui sont protégés contre nous.

En effet, quand on a fait les tarifs de fils de laine, on n'a fait aucune distinction, et on a raisonné au point de vue de la laine peignée seule.

On a commencé la plus basse catégorie de 4 à 30,000 mètres, qui paye 23 centimes au kil., en augmentant de 10 centimes par 10,000 mètres, de sorte que 100,000 mètres arrivent à payer 1 fr. Le cardé se filant ramment au-dessus de 30,000 mètres, et les fils qui nous intéressent étant de 20,000 mètres principalement, il s'ensuit que les cardés tombent toujours dans la plus basse catégorie, celle de 25 centimes. Et pourtant un fil de 30,000 mètres en cardé a une valeur double de celle d'un fil de 20,000 mètres en peigné. Donc, même moins de protection et même moins encore, puisqu'un numéro égal, la filature de laine cardée coûte le double de la filature de laine peignée.

Ces conditions étaient déjà déplorables. Elles ont été aggravées par un traité qui est intervenu avec l'Autriche en 1866 (traité dont

la Belgique profitait comme jouissant des conditions les plus favorables). On diminue la dernière catégorie. Les n^{os} 28,000 mètres ne payaient que 20 centimes, les 15,000 18 centimes, 15; les 10,000 mètres, 10 centimes.

Aussi, la minime protection que nous avions a disparu complètement.

Examinons la situation de deux acheteurs, l'un de Verviers, l'autre de Tourcoing. Tous deux vont s'approvisionner de laines sur le marché d'Anvers.

Nous ne pouvons aller au Havre, parce que les conditions sont plus onéreuses à cause du transport. Par notre position de ville frontière, nous jouissons des bas prix de la Belgique. Mais nous avons 3 fr. de surtaxe d'entrepôt aux 100 kil., avec les deux décimes, 3 fr. 60. Différence du brut au net, 4 francs. Comme ces laines valent à 25 0/0 de fil, cela fait 16 fr. ou 16 centimes au kilogramme.

Aussi nos fabricants font laver, écardonner et filer leurs laines à Verviers, à 20 0/0 meilleur marché qu'ils ne le pourraient à Tourcoing. Ils font tenir le numéro à 19,19 1/2 en deca des limites du droit de 20 centimes, de manière à ne payer que 15 centimes. Ils payent de cette manière moins pour les laines filées, qu'ils n'auraient payé pour leurs laines brutes.

Il n'y a donc pas de protection pour nous, et, quand il s'agit de numéros de 10,000 mètres, il se trouve, au contraire, que la Belgique a 5 centimes de protection contre nous.

La meilleure preuve, c'est que Verviers nous envoie en moyenne 6 à 7 millions de fils de laine en France. Ces 7 millions affectent exclusivement notre industrie de Tourcoing.

Une protection convenable créerait une richesse pour notre pays et amènerait au moins vingt établissements à s'installer pour ce genre de travail.

Nos conclusions seraient qu'il nous faudrait une tarification spéciale pour le cardé, au moins 3 centimes de protection par mille mètres, et que le tout soit perçu numéro par numéro.

M. LE PRÉSIDENT. Nous sommes obligés de clore la séance. Les personnes de Tourcoing et de Roubaix qui voudraient déposer encore, pourront se présenter à la prochaine séance, qui aura lieu lundi prochain à onze heures et demie. Nous serons heureux de les entendre.

M. CHARLES JONGLEZ. M. le président, je vous remercie, ainsi que la commission, de la bienveillance avec laquelle vous nous avez entendus.

La séance est levée à onze heures, moins un quart.

Chronique locale & départementale

Le général commandant le département du Nord rappelle aux militaires classés dans la réserve ou en congé, comme soutien de famille, qu'ils doivent se présenter à la citadelle de Lille, dimanche 10, à sept heures du matin, pour être passés en revue.

Les hommes devront être vêtus de leurs effets réglementaires.

Dans l'extrait des procès-verbaux de la Chambre syndicale que nous avons publié hier, le huitième alinéa de la quatrième colonne doit être rétabli ainsi:

La Chambre a écouté ces rapports avec un vif intérêt. Il serait à désirer qu'ils puissent être publiés. M. le Président fait observer que le premier est adressé à la Chambre consultative, et que, ne l'ayant eu qu'à titre de communication officielle, la Chambre syndicale ne peut pas en disposer; que le second qui nous appartient d'une façon absolue, servant de complément et de commentaire au premier aurait tout à gagner à n'être pas publié isolément. La Chambre charge le Bureau d'exprimer ses remerciements à M. le Maire de Roubaix et de lui témoigner le vœu qu'elle énonce que le travail de MM. Musin et Richard soit livré à la publicité.

Sur la demande de plusieurs membres, on émettra aussi le vœu que le Bureau de conditionnement soit au plus tôt mis en mesure de faire les essais complets des laines, ainsi que le conditionnement des laines grasses, dont il fournirait les résultats au commerce à titre officieux, comme il le fait déjà pour le coton, en attendant qu'une autorisation

rétée dans son gosier, que boit-on chez vous, *madame*? Partout où j'ai passé, je me suis imposé la loi de suivre la mode du pays; j'ai bu du tafia à la Guyane, de la bière en Hollande, du rhum aux colonies, de l'eau saumâtre en Afrique, du madère à Calcutta... Cependant j'y songe; si vous avez encore en Provence du vin de Lamalgue, comme autrefois, je renouvèrerais volontiers avec lui d'anciens rapports d'amitié.

L'hôte n'avait pas compris grand chose à cette harangue; mais ce mot de vin de Lamalgue lui suffisait; il disparut et entra bientôt avec un verre et une bouteille qu'il déboucha lestement. Il trouva l'étranger occupé à considérer, d'un air pensif, le jeune homme qui écrivait toujours à l'autre extrémité de la salle. Quand le bouchon quitta avec bruit le goulot de la bouteille, l'inconnu tressaillit et redressa la tête.

— Eh mais! dit-il négligemment, je n'ai pas l'habitude de boire seul!... Apportez un autre verre, monsieur l'aubergiste, quel qu'il soit, je pense, voudra bien me faire l'honneur de me tenir compagnie.

Et son regard se fixait sur Maurice; mais Maurice n'avait pas levé la tête et écrivait toujours.

— De tout mon cœur, bagasse! ça ne se refuse pas, dit Bécasson avec vivacité, en paraissant prendre pour lui cette invitation au moins douteuse.

Il saisit son verre, l'emplit jusqu'au

bord et le vida d'un trait en faisant claquer sa langue.

La pratique sourit, et, prenant son verre à son tour, invita par un signe Cayou à s'asseoir en face d'elle. L'aubergiste, déjà plus respectueux, ainsi qu'il convient envers tout amphytrion, obéit d'un air gauche. Comme l'étranger ne se pressait pas d'entamer la conversation et regardait toujours Maurice, le maître du lieu crut devoir ouvrir le feu de ses politesses.

— Vous êtes marin, monsieur? dit-il d'un ton câlin. Oui, marin et commerçant... armateur, peut-être? Pour sûr, vous avez navigué sur l'eau salée; ça se voit tout de suite.

Certainement le brave homme croyait faire le plus beau compliment du monde à l'inconnu; celui-ci répondit d'un air distrait:

— Vraiment, si après avoir doublé trois fois le cap Horn et cinq fois le cap de Bonne-Espérance on peut se dire marin, si, après avoir fait quatre fois sa fortune dans le commerce maritime on peut se dire commerçant, je suis certainement l'un et l'autre... Encore aujourd'hui bien des gens ne me nomment que le *Nabab*... Mais laissez cela, mon cher hôte, continua-t-il d'un ton différent, et causons d'autre chose. Vous demeurez trop près de la Bastide-Rouge pour ne pas connaître son maître actuel?

— La Bastide-Rouge, répliqua l'aubergiste d'un air capable, elle est à une demi-lieue d'ici, et M. Linguard, le pro-

priétaire, ne passe jamais devant l'auberge, quand il va à Marseille, sans me dire bonjour et me demander des nouvelles du pays.

— Fort bien; ce M. Pierre Linguard est sans doute un homme riche, considéré?

— Au moment où l'aubergiste ouvrait la bouche pour répondre, sa femme lui cria en patois:

— Prends garde à toi, Bécasson, et tourne ta langue sept fois... il s'agit d'un voisin.

Le personnage qui se donnait lui-même le surnom de Nabab jeta à la ménagère un regard de travers, comme si, dans ses études polyglottes, il n'eût pas oublié la langue provençale.

— Pour ce qui est d'être riche, reprit Cayou en remplissant son verre, il n'y a pas de doute à cet égard. M. Linguard, outre la Bastide-Bouge, possède une maison en plein rapport dans la rue de Rome, à Marseille, une autre dans la Cannobière, puis des vignobles et une magnanerie dans le Crau, puis...

— Je sais, je sais, interrompit le voyageur avec un sourire amer; et cependant maître Linguard n'était, il y a vingt ans, qu'un pauvre commis dans la maison de M. Fleuriaux, armateur à Marseille. Ne s'est-on pas étonné que tous les biens de cette famille aient passé ainsi entre les mains de ce Linguard?

— Tourne ta langue sept fois, mon homme! cria de nouveau Babet avec inquiétude.

L'étranger se redressa:

— Trouve de l'air! s'écria-t-il avec le plus pur accent provençal, *laisse tou parla*?

Les deux époux restèrent stupéfaits.

— Eh donc, pécaire! reprit le mari d'un ton joyeux, je savais bien que c'était un des nôtres et non pas un provençal. Songe donc, Babet, il a fait quatre fois sa fortune... Boirons-nous une autre bouteille, monsieur, pour fêter votre retour dans ce bon pays?

Le Nabab inclina la tête en signe d'assentiment, et Babet s'empressa de servir une bouteille du même vin. Bécasson emplit de nouveau les verres, jusqu'au bord.

— Je parierais, monsieur, continua-t-il, qu'il n'y a pas longtemps que vous êtes débarqué; on devine ça.

— Il y a quelques heures seulement, et j'étais à bord de la *Minerve*, venant de l'Inde.

— La *Minerve*? bon navire et un brave homme de capitaine. Bagasse! Et vous voilà revenu en Provence, c'est bien ça... on aime toujours de laisser ses os au pays.

— Moi, je n'y tiens pas absolument; car demain peut-être je m'embarquerai sur le premier navire en partance pour l'Australie ou le Canada. Cela dépendra des affaires que je dois terminer à la Bastide-Rouge cette nuit!

L'aubergiste et sa femme écoutaient avec étonnement; depuis un moment, Maurice lui-même était devenu attentif.

L'étranger parla avec une sorte d'insouciance, comme s'il lui était parfaitement indifférent de mettre l'univers entier dans la confidence de ses projets.

— Mais, *corpo di Bacco*! reprit-il joyeusement s'emparant lui-même de la bouteille, vous ne m'avez pas dit, camarade, comment ce vieux coquin de Linguard avait fait sa fortune? A votre santé!

Ils trinquèrent et burent.

— Comment il a fait sa fortune? répliqua l'aubergiste qui commençait à s'animer, ce n'est pas facile à comprendre. Ainsi qu'on vous l'a dit, M. Linguard était commis dans la maison Fleuriaux, et on le regardait comme un pauvre diable; mais à la suite des malheurs de cette famille, il devint tout à coup propriétaire des biens de ses anciens maîtres. Le vieux Fleuriaux était mort; son fils Auguste, un mauvais sujet, un libertin fini, fut obligé de quitter le pays à la suite d'une vilaine aventure. Après son départ, Linguard montra des actes prouvant qu'il avait acheté et payé comptant

les propriétés considérables de M. Fleuriaux. Ça parut drôle d'abord, mais les actes étaient en règle, la signature était bonne, et on finit par ne plus parler de cette affaire. Depuis ce temps, Linguard prospère encore; il a entassé écus sur écus, et il s'est retiré à la Bastide-Rouge, où il vit économiquement dans la retraite.

(La suite au prochain numéro.)